

Les faits marquants

2018

de la **DREAL**
Occitanie



FEUILLE DE ROUTE
**QUALITÉ
DE L'AIR**



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



Siège toulousain de la DREAL Occitanie — DREAL Occitanie, D. Le Boulbard

Le mot du directeur



Pour sa troisième année d'exercice, notre DREAL, grâce à la volonté et la qualité du travail des femmes et des hommes qui la composent, a répondu aux exigences du quotidien. Elle a, pour cela, fait preuve de créativité et d'innovation.

Tout au long 2018, les actions de la DREAL ont été menées dans le cadre défini par le projet de service qui, sur une période de 3 ans, fixe le cap et décrit notre mode de fonctionnement.

J'ai souhaité que cette édition des faits marquants s'inscrive dans cette démarche. Ainsi, la sélection 2018 est présentée en fonction des orientations stratégiques affichées dans ce projet de service.

L'échantillon choisi reflète la vitalité et le foisonnement de l'activité des directions et met en lumière la transversalité de nos actions et la complémentarité de nos équipes.

Je félicite l'ensemble de la communauté de travail pour son sérieux, sa réactivité, son agilité sur tous les domaines suivis par la DREAL et les enjeux défendus.

Je veux remercier chacune et chacun des agent-e-s pour son engagement et sa contribution à l'œuvre collective de la DREAL Occitanie, comme en témoigne cette édition 2018.



Le directeur régional

Didier KRUGER



Site montpelliérain Montmorency de la DREAL Occitanie — DREAL Occitanie, C. Lavit

Sommaire



Contribuer à la cohésion territoriale et sociale
de l'Occitanie par un aménagement durable du
territoire

4



Accélérer le désenclavement routier et
ferroviaire de la région, favoriser les liaisons
entre les deux ex-régions

10



Préserver les ressources naturelles de la région :
eau, biodiversité,
sites et paysages

14



Lutter contre le changement climatique,
développer les énergies renouvelables et
l'économie verte

20



Renforcer la sécurité
des personnes
et des biens

24



Développer la connaissance
au service
de nos missions

30



Façonner une nouvelle DREAL unie, réactive,
innovante, à l'écoute de ses partenaires
et de ses agents

36

Photos de couverture

(de haut en bas et de gauche à droite) : Droits photo - DREAL Occitanie

Ligne 1 : inondations dans l'Aude - l'Aubrac - marathon des idées PRSE 3

Ligne 2 : feuille de route Qualité de l'air - trait de côte - habitat

Ligne 3 : le ramier de Bigorre - travaux routiers RN116 - le Canigou, GSF

Directeur de la publication : Didier Kruger,

Coordination : DREAL Occitanie/CC – Brigitte Poncet,

Conception graphique : DREAL Occitanie/CC – Didier Le Boulbard – Laurence Gourgues

Crédit photographique et illustration : DREAL Occitanie, Laurent Mignaux et Anaud Bouissou - Terra

Imprimé sur papier labellisé



CONTRIBUER À LA COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE DE L'OCCITANIE PAR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Une journée régionale DIHAL

Le réseau régional des Pôles Départementaux de Lutte contre l'Habitat Indigne d'Occitanie s'est réuni les 28 et 29 mai 2018 à Carcassonne.

Cette rencontre organisée par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement en partenariat avec la DREAL, l'ARS Occitanie, la DDTM de l'Aude et la ville de Carcassonne a débuté par une visite de terrain avec présentation de la politique locale de lutte contre l'habitat indigne de la ville de Carcassonne.

Elle s'est poursuivie le 29 mai, par un séminaire, qui a réuni plus de 150 personnes, consacré à des retours d'expérience sur les principaux leviers à mobiliser en matière de logement et habitat indigne.

L'importance du partenariat et de la synergie entre tous les acteurs a été au cœur de toutes les présentations.



L'habitat adapté pour les gens du voyage à la Grand-Combe

Le 14 juin 2018, la DREAL et la DDTM30 ont organisé une journée sur le thème de l'habitat adapté des gens du voyage à la Grand-Combe dans le Gard avec la participation des DDT(M) et DDCCS de la région Occitanie.

Le partage d'expérience, notamment à partir de la réalisation du terrain familial mise en place à la Grand-Combe ou dans les Hautes-Pyrénées, étaient au cœur de ces rencontres.

D'autres journées similaires ont suivi dans l'Hérault et les Hautes-Pyrénées en septembre/octobre 2018.



Atelier des territoires à Mende et Figeac

La DREAL Occitanie a dirigé des « Ateliers des Territoires », à Mende et à Figeac, en partenariat avec la DRAC. Dans les deux cas, l'ambition de la démarche est :

- d'élaborer un projet de territoire fédérateur, pour et par les acteurs locaux, en les réunissant en séance d'atelier où la co-construction débouchera vers une vision partagée du territoire ;
- de prévoir une feuille de route opérationnelle formalisant le projet retenu pour le territoire, avec l'accord des différents acteurs sur sa mise en œuvre. Elle se veut « simple et opérationnelle ». Elle est bâtie autour de projets, selon une échelle de temps définie avec des porteurs de projets identifiés et des outils pour assurer toutes leurs conditions de réussite.



Sabena, une des premières autorisations environnementales délivrée en Occitanie, instruite en 5 mois

Le projet de la société Sabena (31), à proximité des usines d'assemblage des avions Airbus, a fait l'objet de la délivrance d'un arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'installations de peinture d'avions dans une salle de peinture dédiée. La charge envisagée est de 25 avions par an pour cette salle (flotte A330-A350), qui viendra compléter le dispositif industriel existant de la société. Ce projet, dont le montant de l'investissement est de 24 millions d'euros, permettra le recrutement de 70 personnes. Le permis de construire d'une installation soumise à autorisation ne peut pas être mis en œuvre avant

La décision prise à l'issue de cet examen au cas par cas, intervenue en mars 2018, ne soumet pas ce projet à évaluation environnementale, les enjeux environnementaux étant limités dans cette zone industrielle dédiée à l'aéronautique près de l'aéroport. Cette décision a plusieurs conséquences : le dossier de demande d'autorisation environnementale comporte une étude d'incidence, ce qui correspond à une étude d'impact simplifiée ; l'avis de l'autorité environnementale n'est pas sollicité sur ce dossier ; et l'enquête publique peut être réduite à quinze jours au lieu d'un mois.

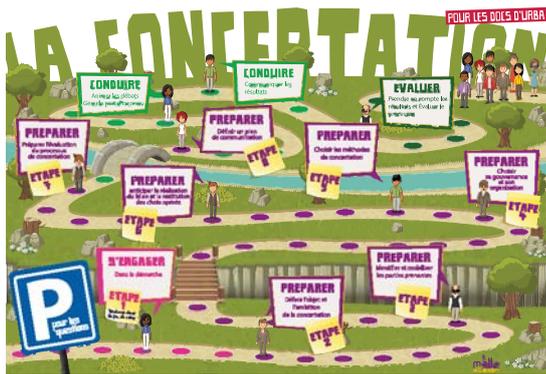


la délivrance de l'autorisation environnementale. La société Sabena ayant une contrainte de livraison de son bâtiment pour entrer en production fin septembre 2019, le début de construction du bâtiment devait démarrer début septembre 2018. Elle a obtenu le contrat avec Airbus fin 2017, et a pris contact avec l'inspection des installations classées de la DREAL début janvier 2018.

La première étape a été décisive : une demande déposée par Sabena auprès de l'autorité environnementale, puisque ce projet était soumis à un examen au cas par cas.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, déposé fin mars 2018, a été instruit en 5 mois et l'autorisation préfectorale délivrée le 30 août 2018. L'implication du secrétaire général de la préfecture, de la coordinatrice de la DREAL, ainsi que des différents services associés a été primordiale pour arriver à ce résultat.

Pour cet établissement particulier de peinture avion, l'inspection des installations classées a imposé des valeurs limites instantanées de rejets de composés organiques volatils (COV), principal impact des installations, qui sont modulées selon la phase en cours du processus (application de peinture, séchage).



Concertez aujourd'hui pour planifier votre territoire demain !

Est-il réaliste de concerter la population dans le cadre de l'élaboration d'un PLUi, alors même que la démarche apparaît déjà complexe et abstraite pour le groupe d'élus ?

Peut-on espérer un débat citoyen sur l'intérêt général du projet dessinant le cadre de vie de demain alors que les gens n'expriment que leurs intérêts particuliers lors de l'enquête publique ?

A quel moment associer les habitants ? Comment les mobiliser ?

Ces questions que se posent les élus sur la concertation citoyenne tout au long de l'élaboration de leur document de planification (SCoT, PLUi, PLU) étaient au centre du séminaire du 2 octobre pour :

- partager les craintes et espoirs de chacun autour d'un arbre à palabres ;
- expérimenter la préparation d'une démarche de concertation à travers un jeu de rôles ;
- rencontrer des acteurs ayant mené des démarches ambitieuses de concertation ;
- découvrir un recueil de 10 fiches-ressources pour capitaliser les expériences réussies et outils en ligne existants.

9 EPCI porteurs de PLUi, 3 territoires de SCoT, 10 DDT(M) et 4 CAUE d'Occitanie ont accepté de vivre cette aventure sous un format peu commun.

La première rencontre du résO Planif Occitanie

Le résO Planif Occitanie est né au printemps 2016 de la volonté commune de la DREAL, la DRAAF, des 13 DDT(M) et du CVRH de Toulouse.

A l'image d'un fonctionnement associatif, il se compose d'un « bureau » d'animation (DREAL et les DDT du Tarn et du Gard) ; de groupes de travail sur les chantiers décidés en commun ; d'un « CA ». Une assemblée générale réunit l'ensemble de la filière planification, soit environ 200 agents concernés en Occitanie.

La première AG s'est tenue le 28 mai à Carcassonne. Organisée par la DREAL mandatée par le résO, et conçue avec l'ensemble des structures membres, elle a réuni près de 120 participants.

Au programme :

- un forum collectif pour partager un référentiel commun : connaissance du réseau, orientations, état de la planification dans la région, ressources disponibles, offre de formations ;
- 8 mini-conférences et 4 ateliers d'échanges de pratiques à disposition des participants sur des thèmes aussi variés que le SRADDET, le nouveau règlement des PLU(i), la gestion économique de l'espace, la mobilité, la compensation agricole, les nouvelles techniques d'animation... ; chacun avait la possibilité de participer à 3 stands de son choix ;
- un pique-nique... avec les spécialités des 13 départements d'Occitanie ; si le beau temps n'était pas au rendez-vous, la convivialité et le régal des papilles étaient de la partie.

A renouveler l'an prochain, sans hésitation !





Accessibilité et patrimoine, un enjeu commun

Le séminaire du 6 juillet 2018, co-organisé DREAL-DRAC et ouvert par le préfet de l'Aude, avait pour objectif d'observer les modalités pour mettre en accessibilité des bâtiments et leurs espaces lorsqu'une protection patrimoniale leur est applicable. Ces sujets ont été mis en perspective avec la politique de revitalisation des territoires menée notamment par l'État, au travers des programmes « Action cœur de ville » et « Centre-bourgs ».

Le succès de cette rencontre réside dans la diversité des participants d'horizons très divers : architectes ; maîtres d'œuvre ; organisations professionnelles

du bâtiment, des travaux publics et du patrimoine ; chambres consulaires ; associations de personnes en situation de handicap(s) de l'Aude et du Gard ; comités départementaux du tourisme ; collectivités territoriales ; services de l'État de la région Occitanie.



Vers de nouvelles modalités de programmation du logement social en Occitanie

Le 18 juin 2018, la DREAL a co-organisé avec l'association régionale HLM Habitat social en Occitanie, une journée sur le thème de la programmation des logements sociaux, réunissant les bailleurs sociaux, les délégataires des aides à la pierre et les services de l'État de la région Occitanie.

La journée a débuté par un rappel des enjeux de pilotage et de conception des politiques de l'habitat qui nécessitent de pouvoir disposer d'informations de synthèse sur les différentes phases du financement d'une opération de construction de logement social.

Elle s'est poursuivie par un état des lieux du déploiement de l'outil de suivi et programmation des logements sociaux sur le territoire régional et la présentation de l'équipe régionale d'appui et d'assistance, afin de généraliser l'outil et de mettre en œuvre la dématérialisation.

Des représentants des 13 départements de la région ont participé à la rencontre qui s'est déroulée à Carcassonne, à la Fabrique des Arts (Aude).

Les travaux du bureau du CRHH

Composé de 34 membres représentatifs des collectivités, des professionnels et des associations, le bureau est une instance de travail du CRHH. Son activité témoigne du dynamisme de la mise en œuvre des politiques de l'habitat et de l'hébergement en Occitanie.

Au cours des 6 réunions tenues en 2018, les membres du bureau se sont emparés de cette instance pour partager leurs expériences et leurs travaux au-delà des sujets réglementaires présentés pour examen. L'USH et la Banque des territoires ont exposé leur analyse des conséquences de

la réduction de loyers de solidarité, la Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée et l'ADIL 34 ont présenté une étude sur l'analyse des loyers pratiqués sur le logement locatif social, ou bien l'ARS le dispositif national de l'habitat inclusif.





L'extension du port de Port-la-Nouvelle



Initié en 2011 par le Conseil régional Languedoc-Roussillon, le projet d'extension terrestre et maritime du port de commerce et pétrolier de Port-La-Nouvelle, a fait l'objet d'un débat public en 2013. Une première phase du projet d'aménagement du parc logistique portuaire a été autorisée en 2015 et réalisée en 2016. Suite à l'appel à projet national pour la construction de fermes pilotes d'éoliennes flottantes en mer au large de Gruissan (EolMed) et de Leucate (EFGL), le projet d'extension du port de Port-la-Nouvelle a été ajusté afin d'intégrer la réalisation d'un quai lourd dans le futur bassin portuaire permettant la construction des flotteurs et l'assemblage des éoliennes flottantes.

Après plusieurs années d'études techniques, le Conseil régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a déposé début 2017 une demande d'autorisation environnementale pour ce projet de près de 380M€ d'investissement. Cette demande, instruite par la DREAL, a reçu un avis favorable de la commission d'enquête publique en juin et du CODERST en septembre. L'arrêté d'autorisation a été signé le 24 octobre 2018 par le préfet de l'Aude. Entre 5 et 6 ans de travaux sont prévus en plusieurs étapes, dont la 1ère d'ici mi-2020 pour réaliser le quai lourd pour les 2 projets de fermes pilotes d'éoliennes flottantes en mer dont l'instruction par la DREAL est en cours.

La liaison autoroutière Castres-Toulouse déclarée d'utilité publique

La liaison autoroutière Castres-Toulouse a été déclarée d'utilité publique, par décret du 19 juillet 2018. Cette liaison de 62km permettra de désenclaver et de soutenir le développement économique du bassin Castres-Mazamet.

La DUP a été obtenue après une concertation active et continue depuis 2011 placée sous l'égide d'une garante de la concertation qui a salué le dialogue constructif dans le respect des positions de chacun et dans l'intérêt général de la mise en œuvre du projet.

Le calendrier de réalisation du projet de LACT sera précisé dans la future loi d'orientation des mobilités. La prochaine étape, qui relève de la compétence du ministère chargé des transports, consiste à conclure un contrat, avec le futur titulaire chargé de construire la nouvelle autoroute, dont la conclusion prendra environ deux ans.

La procédure d'aménagement foncier, financée par l'État et pilotée par les conseils départementaux du Tarn et de la Haute-Garonne a été initiée et se poursuivra sur plusieurs années. La mise au point du projet définitif par le futur titulaire du contrat permettra la poursuite de cette procédure qui sera ensuite financée par ses soins.





Le salon international du littoral

La façade bleue de l'Occitanie méritait un grand rendez-vous maritime. Mission accomplie avec le 1er salon international du littoral organisé les 21 et 22 novembre 2018.

Réservé aux professionnels de la mer attentifs à la préservation et à l'avenir de la Méditerranée, ce nouveau rendez-vous s'est donné pour objectif de devenir la plate-forme incontournable des rencontres d'affaires et d'échanges pour un public avisé.

La DREAL a accueilli, sur le stand de l'État, Vincent Bouvier, secrétaire général de la mer, venu prendre connaissance de la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte.

Le stand disposait d'un procédé exclusif de réalité augmentée permettant aux visiteurs de se trouver projetés sur la plage de Frontignan.

Les tables rondes et des séminaires portaient sur : enjeux et potentiel de développement économique et social pour les territoires portuaires de demain, risques environnementaux et solutions existantes, avenir des villes côtières, enjeux et pistes de synergies entre les différentes filières de bio-ressources marines, énergies marines renouvelables.

De nombreux partenaires ou entreprises ont été accueillis parmi lesquels Wave Bumper, développant un procédé innovant de protection du littoral ou encore le SHOM qui avec l'aide de Météo France pourrait être un appui intéressant pour la mission de référent départemental inondation (RDI) littoral.



La contribution à la cohésion territoriale et sociale de l'Occitanie par un aménagement durable du territoire c'est aussi :

la journée ARRE des études à Montauban ; la journée de la qualité de la construction ; la journée loi ELAN et contingent social ; les journées paysage ; l'élaboration de la stratégie régionale de la qualité de la construction ; des publications : Parlons'en ; Flash Etudes ; Paysage Info ; dépliant qualité de la construction.



ACCÉLÉRER LE DÉSENCLAVEMENT ROUTIER ET FERROVIAIRE DE LA RÉGION, FAVORISER LES LIAISONS ENTRE LES DEUX EX-RÉGIONS

RN116: inauguration du carrefour de Gibraltar et de la déviation de Joncet

Route structurante du département des Pyrénées-Orientales, la RN 116 relie la plaine du Roussillon aux territoires du Conflent, du Capcir, de Cerdagne et, plus largement, de l'Espagne et l'Andorre. Elle a fait l'objet en 2018 de travaux d'aménagement et de sécurisation, dont deux ont été mis en service :

- l'aménagement de sécurité du carrefour de Gibraltar, à Prades a été inauguré le 26 janvier 2018 par le préfet des Pyrénées-Orientales en présence de Jean Castex, maire de Prades ;
- la déviation de Joncet a été inaugurée le 1er juin 2018, par les co-financeurs en présence de M. Maydat, Maire de Serdinya. Longue de 1950m, elle comprend 2 ouvrages d'art, 4 murs de soutènement et un créneau de dépassement de 686m dans le sens Prades-Mont-Louis. Elle a été ouverte à la circulation le 4 juin 2018. Cette opération d'un montant de 26,5 millions d'euros a été co-financée par l'Etat (21,2M€), la Région (3,3M€) et le Département des Pyrénées-Orientales (2,0M€).



RN125: inauguration du tunnel de Saint-Béat

Inauguré le lundi 30 avril 2018 par les co-financeurs, le tunnel de Saint-Béat a été mis en service le 3 mai 2018. La section mise en service, d'une longueur de 2,6 kilomètres, comprend le tunnel de 1 066 mètres de long et deux giratoires. Elle permet de dévier le trafic des poids lourds et une partie du trafic des voitures des centres bourgs de Marignac et de Saint-Béat.

Les riverains et les usagers des commerces de ces secteurs seront les premiers bénéficiaires de l'amélioration de la qualité de la vie et de circulation dans la traversée de ces deux communes. Le coût des travaux de la section nord Lez s'élève à 80 millions d'euros co-financés par l'État, la Région Occitanie et le Département de la Haute-Garonne.

Les études de la section sud Lez (3 kilomètres) qui déviera la commune d'Arlos se poursuivent dans la continuité de la mise en service du tunnel, pour une mise en service prévue à l'horizon 2024.





Tunnel de Saint-Béat et sécurité routière

Le premier exercice de sécurité, préalable à la mise en service du tunnel de Saint-Béat, s'est déroulé le 6 mars 2018. Le scénario simulait un choc frontal entre deux véhicules légers dans le tunnel provoquant un incendie au bout d'une dizaine de minutes, bloquant cinq voitures et un bus dans le bouchon à la suite de l'accident. La cinquantaine de figurants, occupants des véhicules et de l'autocar, non informés de la totalité de la situation, devaient réagir pour prévenir les secours et s'auto-évacuer en utilisant les dispositifs et les moyens dont est équipé le tunnel. L'évacuation d'une personne à mobilité réduite a été simulée. Les services de secours prépositionnés à l'extérieur sont intervenus pour apporter assistance aux blessés et pour lutter contre l'incendie. Les naufragés de la route ont quant à eux été accueillis par la commune de Saint-Béat à la sortie du tunnel pour être orientés vers le point de rassemblement des impliqués (PRI).

Cet exercice, organisé par la préfecture de la Haute-Garonne, avant la mise en service du tunnel de Saint-Béat, s'est déroulé de 20h00 à 22h30 pour permettre à une majorité de pompiers volontaires d'y participer.

Il s'agissait de tester le projet des dispositions spécifiques ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) et le plan d'intervention et de sécurité (PIS) spécifiques au tunnel de Saint-Béat et de partager la connaissance sur le tunnel entre les services de secours mais aussi l'ensemble des chaînes de commandement et de vérifier la bonne appropriation des procédures et des moyens mis à la disposition de chaque service pour assurer la protection des usagers.

De nombreux acteurs ont participé à l'exercice : la DREAL Occitanie, maître d'ouvrage du tunnel de Saint-Béat, la DIR Sud-Ouest responsable de l'exploitation du tunnel dès sa mise en service, les services publics de secours, les forces de l'ordre, les services préfectoraux, les mairies des deux communes concernées (Saint-Béat et Lez), les gestionnaires routiers, les figurants (des élèves des instituts de formation en soins infirmiers et des aides soignants de Saint-Gaudens).

Pour sensibiliser les futurs usagers à la sécurité routière propre à la circulation dans le tunnel, des visites ont été organisées par la DREAL et la DIRSO en direction des élèves du collège, le 6 avril, et du grand public, le 7 avril.





RN 88 : début des travaux de la rocade ouest de Mende



La Rocade Ouest de la ville de Mende a pour objectif de contribuer à la réduction du trafic de transit sur la RN88 du centre-ville afin de restituer l'usage des voies urbaines aux besoins des échanges locaux et ainsi contribuer à une meilleure qualité de vie pour les riverains actuels de la route. La rocade sera réalisée selon 2 phases : la construction du viaduc sur le Lot et de son giratoire d'accès à la RN88, qui a débuté en septembre 2018, suivie de la réalisation de la section courante de rocade pour raccorder le viaduc sur le Lot au viaduc de Rieucros.

Une nouvelle desserte ferroviaire de Perrier à Vergèze

Cinq trains par semaine pour expédier des bouteilles et des cannettes vers le port de Fos-sur-Mer : une réduction de la circulation de 27 000 poids lourds par an, soit l'équivalent de 2 500 tonnes de CO₂.

La société Nestlé Waters a affiché sa volonté de recourir au mode de transport ferroviaire en acheminant vers le port de Fos-sur-Mer une partie de sa production destinée à l'export.

Ce projet de desserte ferroviaire a pu se concrétiser début septembre 2018, en collaboration avec de nombreux partenaires privés impliqués et grâce au soutien d'acteurs publics.

Les services de l'État, au niveau local comme central, associés à ce projet, ont accompagné Nestlé Waters dans ses démarches réglementaires et apporté leur concours face aux contraintes et aux enjeux de sécurité des deux passages à niveau situés sur l'installation terminale embranchée. Grâce à la concertation et aux mesures mises en œuvre par Nestlé Waters, l'embranchement ferroviaire et ses équipements annexes ont pu être réactivés dans les délais souhaités.





Achèvement de la mise à 2x3 voies de la rocade toulousaine : information des riverains et du public sur le démarrage et le déroulé des travaux

La mise à 2x3 voies du périphérique toulousain va s'achever avec les travaux sur la section comprise entre l'échangeur de Lespinet n°20 et l'échangeur de Rangueil n°23 soit un linéaire de 2,4 km. Les travaux ont débuté le 9 janvier 2019. La DREAL, maître d'ouvrage de l'opération, en a informé riverains et grand public :

- un flyer a été distribué dans les boîtes à lettres des résidents du quartier ainsi que sur le marché de Rangueil ou encore à la sortie des écoles et des stations de métro de la ligne B ;
- une conférence de presse avec les partenaires financiers (l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental et Toulouse Métropole) s'est déroulée le 27 novembre 2018 à la préfecture de région ;
- une réunion publique à laquelle ont assisté près de 150 personnes au théâtre Jules Julien de Toulouse, s'est tenue le 3 décembre.



Toulouse
PÉRIPHÉRIQUE TOULOUSAIN

Achèvement de la mise à 2x3 voies entre Rangueil et Lespinet

QUELS OBJECTIFS ?

- Fluidifier la circulation.
- Renforcer les conditions de sécurité.
- Protéger les riverains contre les nuisances sonores en construisant des écrans acoustiques.

QUAND ?

Début du chantier de mise à 2x3 voies : **JANVIER 2019**

Date prévisible de fin de chantier : **FIN 2021**

LES CONDITIONS DE CIRCULATION

- Le maintien de la circulation à deux voies réduites dans les deux sens de circulation, avec suppression des bandes d'arrêt d'urgence et limitation à 70 km/h.
- De janvier à juin 2019: fermeture de la bretelle de sortie du périphérique extérieur du Pont des Demoiselles (échangeur 21).
- Des fermetures ponctuelles de nuit du périphérique pour la mise en place des dispositifs de chantier (signalisation, séparateurs de voies) et pour les revêtements de chaussées en fin de chantier.

OÙ S'INFORMER

- ▶ **Sur les conditions de circulation**
 - Sur le périphérique : des panneaux à messages variables, des déviations matérialisées.
 - Toulouse déplacements (<http://www.toulouse-deplacements.com>).
 - Bison futé (<http://www.bison-fute.gouv.fr>).
 - Presse, réseaux sociaux.
- ▶ **Sur le projet**

DREAL Occitanie ▶ 

LES CHIFFRES CLÉS

€ **48,5** millions d'euros

2,4 km de périphérique mis à 2x3 voies

2,9 km de murs anti-bruit (cumulés sur les deux sens)

112 000 véhicules par jour (chiffres 2017)

QUI FINANCE ?

État **30** %

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée **21,5** %

Conseil départemental Haute-Garonne **19,4** %

Toulouse Métropole **29,1** %



Accélérer le désenclavement routier et ferroviaire de la région, favoriser les liaisons entre les deux ex-régions c'est aussi :

de nombreuses réunions publiques ; la mise en service de la gare Montpellier-Sud de France... ; des publications : les chiffres-clés des transports ; les baromètres de la sécurité routière...



PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES DE LA RÉGION : EAU, BIODIVERSITÉ, SITES ET PAYSAGES

Classement de la cascade et vallée d'Ars

La cascade et la vallée d'Ars entrent dans la liste des sites classés de l'Ariège par arrêté ministériel du 11 octobre 2018. Ce site de 1 950 hectares se trouve dans le Haut-Couserans, au sein du PNR des Pyrénées Ariégeoises, situé dans la partie occidentale du département de l'Ariège. Il est accessible à partir du village d'Aulus-les-Bains, implanté à l'aval de la confluence des torrents d'Ars et du Garbet.

Le relief actuel porte les traces des épisodes glaciaires du quaternaire. Trois niveaux peuvent être reconnus : les crêtes sommitales, les petits cirques glaciaires suspendus et l'auge glaciaire en fond de vallée. A 1 500 mètres, les parties haute et basse de la vallée sont séparées par une rupture de pente de 250 mètres de haut environ constituée d'une succession de falaises où s'écoulent les trois chutes de la cascade d'Ars. Il s'agit de l'un des hauts lieux des paysages pittoresques de la chaîne des Pyrénées.

Par temps dégagé, peu avant d'arriver à Aulus-les-Bains, le visiteur peut distinguer la cascade d'Ars nichée au sein du dense massif forestier qui surplombe le village et être saisi par le massif montagneux qui s'étend face à lui avec la cascade en point focal.

Pour admirer de près la cascade, le randonneur rentre dans la forêt où dominant le hêtre puis le sapin. Au-delà de la cascade, le sentier de grande randonnée sillonne au milieu de zones d'éboulis et de pelouses d'altitude et se poursuit vers la haute vallée d'Ars où s'offrent alors une succession de verrous et d'ombilics glaciaires.

Plus haut, la vallée s'élargit et s'ouvre sur un beau panorama où plusieurs pics tels que Puntussan 2 682m, Bentéfarine 2 615m, Turguilla 2 527m surplombent cette vallée.





Label GSF pour les gorges de l'Hérault

Dans un paysage exceptionnel de collines méditerranéennes, le site est situé à l'articulation entre les monts de Saint-Guilhem-le-Désert, les gorges de l'Hérault et le piémont languedocien, vaste zone agricole caractérisée par la culture de la vigne et de l'olivier. Il s'est développé autour de l'Abbaye de Gellone, témoin du premier art roman languedocien, fondée en 804, et du pont du Diable, passage emblématique sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Inscrits au Patrimoine Mondial de l'Humanité, ces deux monuments font l'identité de ce site qui accueille 700 000 visiteurs par an.

L'excellence de la gestion, de la préservation et de la mise en valeur du site lui ont valu l'obtention du label Grand Site de France en 2010 et son renouvellement en 2018.



L'extension du classement du site de Navacelles et des gorges de la Vis

Aboutissement d'un long travail de concertation et d'instruction, le décret du 2 juillet 2018 porte classement parmi les sites des départements du Gard et de l'Hérault du site du cirque de Navacelles et des gorges de la Vis et de leurs abords sur les communes de Blandas, Vissec et Rogues (Gard) et Saint Maurice-Navacelles (Hérault), soit une superficie totale de 5 257 ha. Il s'agit d'une nouvelle étape significative dans l'attention portée par l'ensemble des partenaires au patrimoine paysager exceptionnel de ce site dont les premières protections du site de Navacelles limitées à quelques arpents du cirque remontent à 1941.



Label Grand site de France renouvelé et étendu pour Canigó, phare de la méditerranée



Le massif du Canigó, dont le pic culmine à 2785 mètres, surplombe majestueusement la plaine du Roussillon et le rivage de la Méditerranée, à 45 kilomètres de là. Visible du Languedoc, de l'Ariège et jusque de l'Espagne, il revêt un caractère emblématique pour les Catalans qui le vénèrent comme un lieu privilégié de leur identité. Ce massif recouvre une variété exceptionnelle d'unités paysagères : massif, vallées, balcons et piémont.

Le renouvellement du label Grand Site de France du massif du Canigó porte sur un périmètre étendu à 50 communes, soit 105 652 hectares et une population de 31 190 habitants. Ce périmètre inclut de nombreuses protections au titre du patrimoine naturel, du patrimoine bâti et des sites. Avec ses 23 212 hectares, le site classé du massif du Canigó, est le troisième plus grand de France.

Le syndicat mixte Canigó Grand Site et ses partenaires ont réalisé très tôt des actions importantes d'amélioration des conditions de fréquentation, de réhabilitation et de préservation, faisant reculer les voitures loin des paysages majeurs du site. Tous les acteurs participent à ce projet fédérateur qui vise un tourisme en phase avec l'esprit du lieu, actif tout au long de l'année et moteur d'une vitalité locale renouvelée.

Le renouvellement du label Grand Site de France permettra de poursuivre la préservation des paysages emblématiques du massif du Canigó au profit des habitants et des visiteurs, tout en s'assurant du maintien de la biodiversité et d'un développement local durable.



Création du PNR Aubrac

Le 53ème parc naturel régional (PNR) situé aux confins des départements de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère, est créé par décret ministériel. Le massif de l'Aubrac, « pays de hautes terres », avec ses vastes plateaux de prairies abritent une culture agropastorale séculaire intimement liée à son environnement naturel. Ce classement vient compléter le réseau des territoires d'exception du Massif central.



Le parc naturel régional de l'Aubrac est un projet de territoire durable qui va permettre de lutter contre l'appauvrissement des espaces naturels et des terres agricoles. Sa création est l'aboutissement d'un important travail de concertation et offre de nombreuses perspectives pour améliorer le cadre de vie. Cette démarche montre que les activités humaines et la préservation de la nature sont non seulement compatibles, mais aussi bénéfiques pour tous.

5^{èmes} journées d'essais collaboratifs pour les laboratoires d'hydrobiologie du Grand Sud

Les 1, 2 et 3 octobre, les laboratoires d'hydrobiologie des DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, PACA et Occitanie, supervisés par un expert de la DREAL Normandie, ont participé à Salles-Curan (12), sur le Vioulou, aux 5^{èmes} essais collaboratifs «Grand-Sud».

Ces exercices de comparaisons inter-laboratoires visent à homogénéiser les pratiques d'échantillonnages et d'analyses, en l'occurrence pour les invertébrés benthiques (les animalcules du fond de la rivière servant d'indicateurs de qualité des eaux). Un observateur de la DREAL Nouvelle-Aquitaine était venu se joindre aux 23 participants pour étendre l'exercice à l'Ouest de la France.

Ces journées ont permis de vérifier l'application homogène des normes entre laboratoires publics. Elles constituent aussi matière à l'étude des incertitudes et variabilités inhérentes à l'utilisation de méthodes biologiques d'évaluation dans le cadre des réseaux de surveillance de la directive cadre sur l'eau. Enfin elles sont l'occasion d'échanges fructueux entre techniciens des laboratoires des DREAL.

Les laboratoires des DREAL étant accrédités COFRAC* et agréés au niveau ministériel, doivent satisfaire les comparaisons inter-laboratoires comme tout laboratoire agréé.

* voir sites et portées disponibles sous www.cofrac.fr





Une nouvelle structure dans le paysage d'Occitanie : l'Agence Régionale de la Biodiversité

Sur l'impulsion du Conseil régional accompagné d'un quintet de travail qui comprenait aussi la DREAL, la direction régionale de l'AFB et les 2 agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, le Préfet de région a créé en 2018 l'agence régionale de la biodiversité (ARB) Occitanie, premier Etablissement public de coopération environnemental (EPCE) de France. Ce nouvel outil est proposé par la loi de reconquête de la biodiversité. Cette ARB a 3 missions essentielles sur le territoire d'Occitanie :

- connaître et valoriser la biodiversité ;
- coopérer sur la gestion des espaces naturels ;
- accompagner les porteurs de projets.

Validation du plan ours et renforcement de deux ourses dans les Pyrénées-Atlantiques

A la suite de la consultation publique sur le volet « ours brun » de la Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité, le plan d'actions Ours brun 2018-2028 a été publié le 9 mai 2018, par Nicolas Hulot, Ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Une action phare conduite dès 2018 a été le renforcement par 2 ourses femelles dans les montagnes du Béarn, les 4 et 5 octobre 2018.



Ainsi, l'arrivée de Claverina et Sorita vise un des objectifs majeur du plan ours d'assurer la préservation de l'ours dans les Pyrénées-Atlantiques alors que seuls deux ours mâles vivaient dernièrement dans cette partie occidentale, bien séparée de la partie centrale qui accueille une plus forte densité d'ours.

Plus largement, le plan national d'actions Ours brun, vise à permettre aux activités humaines de se développer en coexistence avec la présence de l'ours, qu'il s'agisse de l'élevage mais aussi du tourisme, de la chasse ou de la gestion forestière. Le plan vise ainsi 4

grands axes : la protection des troupeaux (notamment renforcement des bergers et chiens de protection), l'indemnisation en cas d'attaques, l'amélioration des conditions de vie des bergers et la valorisation économique (image touristique des Pyrénées) de la présence de l'ours.



Un nouveau périmètre des zones vulnérables aux nitrates en Adour-Garonne

Depuis le 21 décembre 2018, le bassin Adour-Garonne dispose de 2 nouveaux arrêtés de désignation et de délimitation des zones vulnérables. Ces arrêtés sont intervenus après plus d'un an de concertation, notamment avec la profession agricole, et de consultation.

Cette nouvelle révision avait été rendue nécessaire à la suite de l'annulation par la Cour administrative d'appel de Bordeaux de l'arrêté du 31 décembre 2012 portant délimitation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Adour-Garonne. Elle a aussi permis de prendre en compte les résultats de la dernière campagne de mesures 2014/2015.

Pour mémoire, la pollution des eaux par les nitrates a des conséquences sur la potabilité des ressources et perturbe l'équilibre biologique des milieux. Pour lutter contre ces pollutions diffuses, l'Europe a adopté une directive, dite « nitrates », qui a donné lieu en France depuis 1996 à des programmes d'actions quadriennaux pour encadrer l'utilisation des fertilisants azotés dans les zones dites vulnérables (ZV) aux pollutions par les nitrates d'origine agricole.

Le nouveau programme d'actions régional a été approuvé par un arrêté préfectoral également signé le 21 décembre 2018.



Validation du DOCOB Garonne



Un comité de pilotage « Garonne » réunissant les acteurs des trois sites Natura 2000 présents sur 4 départements d'Occitanie a été organisé le 30 janvier 2018 :

- site « Habitat » (ZSC) qui couvre une grande partie du linéaire de la Garonne ainsi que ses affluents en amont sur environ 660 km de linéaire ;
- sites « Oiseaux » (ZPS) qui se superposent en partie au périmètre du site habitat.

A l'issue de ce Copil, ont été validés le Document d'Objectifs (DOCOB) global du site habitat Garonne, incluant les deux ZPS, ainsi que la nouvelle gouvernance pour la mise en œuvre de l'animation. Le SMEAG est élu à l'unanimité pour porter l'animation des trois sites Natura en association avec les autres structures impliquées dans la gestion du site.

Les présidents des COPIL de chacun de ces trois sites ont été élus : Jean-Michel Fabre (Vice-président du CD31), pour la présidence des sites ZSC Garonne et Véronique Colombié (conseillère départementale du 82), pour la présidence du site ZPS « Muret – Moissac ».

Ces validations et élections viennent consacrer plusieurs années d'échanges et de concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires de ces territoires. Elles ouvrent la voie à la mise en œuvre d'actions pour une préservation et gestion équilibrée de ces territoires d'exception.





Protocole d'accord G4 sur la gestion quantitative de l'eau en Adour-Garonne

Mobilisés par l'enjeu de l'eau dans le bassin Adour-Garonne, le Préfet Coordonnateur de bassin, le président du Comité de Bassin, la présidente de la Région Occitanie et le président de la Région Nouvelle-Aquitaine ont signé, le 17 octobre 2018, un document cadre visant à agir de manière coordonnée pour atteindre l'objectif d'un équilibre quantitatif en 2050. Le bassin Adour-Garonne sera très fortement affecté par le changement climatique nécessitant une détermination conjointe pour le maintien du bon fonctionnement des milieux et de l'attractivité du territoire. Cette vision partagée s'articule autour de 4 priorités :

- l'accompagnement d'un plan d'économies d'eau dans les différents usages ;
- le développement de mesures fondées sur la nature et la reconquête des zones humides dégradées ;
- l'optimisation des ressources existantes et la mobilisation de ressources supplémentaires pour la sécurisation des usages ;
- la lutte contre l'artificialisation et l'érosion des sols.

La signature de cet accord illustre l'urgence à mettre en œuvre les leviers identifiés dans le cadre du Plan d'Adaptation au Changement Climatique validé par le Comité de Bassin d'Adour-Garonne, le 2 juillet 2018.

www.eau-adour-garonne.fr/eau-et-changements-climatiques/le-plan-d-adaptation-au-changement-climatique.html



Préserver les ressources naturelles de la région : eau, biodiversité, sites et paysages c'est aussi :

3 sites d'Occitanie dans la liste des 10 sites français classés par l'UICN ; la réception d'une délégation colombienne et équatorienne ; les journées paysage ; la valorisation du paléosite de Sansan (32)...

des publications : la lettre GEMAPI ; la lettre BiodivActu ; le bulletin de situation hydrologique chaque mois ; le guide Éval Impact ; le Paysage Info...



LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'ÉCONOMIE VERTE

Un séminaire sur les PCAET

La DREAL, le Conseil régional et l'ADEME ont mis en place une instance formelle de concertation et d'orientation État-Région dans l'objectif de suivre et d'accompagner la transition énergétique en Occitanie.



Traduction concrète de cette volonté d'avancer ensemble, la première action a consisté en la création du réseau régional des territoires à destination de plus de 200 territoires : Établissements publics de coopération intercommunale, territoires de SCoT, pôles d'équilibre territorial et rural, parcs naturels régionaux et Conseils départementaux. Ce réseau des Territoires d'Occitanie pour la transition énergétique, ou réseau « TOTen », vise à informer et sensibiliser les territoires engagés ou souhaitant s'engager dans la transition énergétique.

La première réunion de ce réseau sur le thème des PCAET (Plans Climat Air Énergie Territoriaux), le 6 février, a rencontré un franc succès avec la participation de plus de 150 personnes, en majorité des techniciens des collectivités, mais aussi des élus et les 13 DDT(M) de la région. Une seconde

réunion du réseau, le 11 octobre, a permis de l'inscrire dans la durée et d'en confirmer l'intérêt.

Feuilles de route de la qualité de l'air

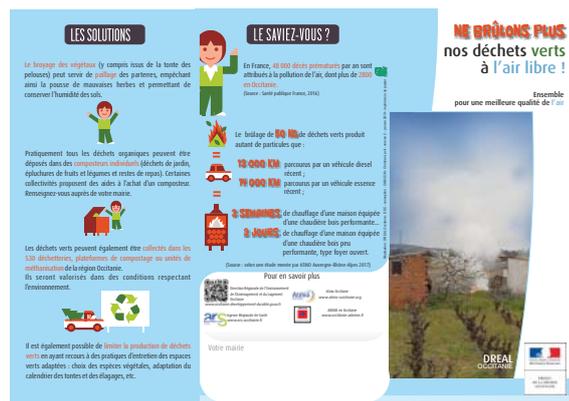
L'année 2018 a été marquée par un travail intense dans le domaine de la qualité de l'air extérieur, avec notamment l'élaboration de feuilles de route en faveur de la qualité de l'air pour les métropoles de Montpellier et Toulouse, dans des délais extrêmement courts, moins de 3 mois, sur fond de contentieux avec les ONG et la Commission Européenne. Ces feuilles de route viennent renforcer les plans de protection de l'atmosphère (PPA) en ciblant des actions concrètes focalisées sur la réduction des émissions du transport routier qui représentent l'essentiel de la pollution au dioxyde d'azote, cause des dépassements des normes. L'enjeu est de taille, en France, ce sont 48 000 décès prématurés par an liés aux conséquences de la pollution atmosphérique et le sujet reste très complexe.





Qualité de l'air : diffusion des outils brûlage des déchets verts affiche, flyer

Une plaquette pédagogique accompagnée d'affiches et de flyer élaborée fin 2017 a été adressée à l'ensemble des communes d'Occitanie. Plus de 60 000 exemplaires ont ainsi été distribués au printemps 2018. Fort de ce succès, les collectivités locales ont souhaité rééditer cette campagne de prévention pour le printemps 2019.



Réflexion franco-andorrane et journée avec les entreprises sur la transition énergétique (TE)

La déclaration d'intention signée, le 7 juillet 2018, entre la Principauté d'Andorre et la France vise à renforcer la collaboration en matière de transition énergétique. La mise en place d'un groupe de travail a alors été décidée pour concrétiser cette ambition portée bilatéralement par nos deux États.

Ce groupe de travail, co-présidé par l'ambassadrice de France en Andorre et la ministre de l'environnement d'Andorre a pour objectif de permettre aux entreprises françaises de participer aux projets et programmes de transition énergétique andorrans. La DREAL y participe, ainsi que l'ADEME, le SGAR, la DIRECCTE, la DGEC et les institutionnels andorrans. Le groupe de travail a débuté ses travaux à la mi-septembre et les conclura début janvier 2019 par un rapport qui devra servir de programme d'actions pour nos gouvernements respectifs. Il a déjà permis de renforcer la compréhension du contexte énergétique andorran et des projets programmés et en prévision ainsi que de dégager des propositions destinées à faciliter la participation et la collaboration dans ce domaine.

Dans ce contexte, la rencontre du 19 novembre 2018 à Toulouse avait pour objectif de mettre en relation des entreprises avec une diversité de prescripteurs andorrans pour travailler sur des projets identifiés et initier des collaborations nouvelles : faire se rencon-

trer l'offre et la demande pour enclencher la dynamique économique et écologique. Côté français, 64 participants représentant 45 entreprises se sont mobilisés, et côté andorran ce sont 40 prescripteurs et entreprises qui ont fait le déplacement. Les rendez-vous d'affaires ont fait suite aux échanges entre entreprises françaises et prescripteurs andorrans. Les retours à chaud des participants sont tous positifs et laissent espérer l'émergence de projets concrets avec des entreprises françaises souhaitant travailler et investir en Andorre.





La SEDD à la DREAL

Plusieurs actions de sensibilisation ont été menées vers les agents de la DREAL :

- une exposition et la diffusion de courts métrages, suivies d'un débat animé par l'association «Film, Recherche et Développement durable» (FREDD) sur les thématiques des objectifs de développement durable (alimentation, préservation des ressources, agriculture urbaine, développement durable dans le bâtiment, énergie, et santé). Cette action a également été menée dans le cadre du PRSE 3 ;
- l'intervention du bus CAR@BRICOLE (concept de café bricole itinérant) afin de donner une seconde vie aux objets en les réparant ;
- le rappel de quelques conseils, sur le site intranet, et l'affichage de la campagne ministérielle « Que la force de l'éco-attitude soit avec toi ! ».



Cette semaine a également été l'occasion de mieux faire connaître la démarche du restaurant inter-administratif en matière de gestion directe favorisant un approvisionnement local de qualité.

Signature du contrat de la « Cleantech Vallée »

En présence d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État, le 6 décembre 2018, le Contrat de transition écologique (CTE)* de la « Cleantech Vallée » a été signé par l'État et les acteurs locaux du territoire.

Le projet vise à faire de la « Cleantech vallée », territoire de la communauté de communes de Pont du Gard et de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, le leader au niveau national dans le domaine de l'économie circulaire, en s'appuyant sur le passé industriel du territoire et sur les compétences à la fois existantes et à développer.

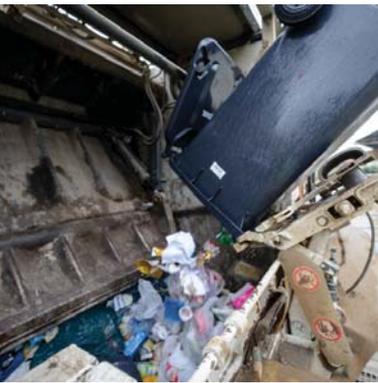
D'une durée de 4 ans, ce CTE se décline en 24 fiches actions, des mesures concrètes pour le territoire et ses habitants. Il prévoit, par exemple, la création d'un accélérateur de projets installé sur le site de l'ancienne centrale EDF et la constitution d'un écosystème industriel sur les cleantech. Le territoire porte également des projets de développement des énergies renouvelables (entreprises, collectivités et particuliers) ainsi que la création d'un pôle logistique multi-transport (ferroviaire, routier et fluvial) sur un ancien site sidérurgique. Il se positionne aussi sur la transformation des matériaux de démantèlement d'installations industrielles notamment nucléaires en utilisant les compétences de la filière nucléaire fortement implantée sur le territoire (CEA de Marcoule).

Le montant total des actions du CTE s'élève à 208 millions d'euros, avec un financement majoritaire-

ment par le secteur privé, l'État participant à hauteur de 1,7 million d'euros et la Région à hauteur de 1 million d'euros environ.

L'État mobilise ses services départementaux et régionaux (DREAL, DDT, DIRECCTE, DRAAF ...) et les délégations régionales des établissements publics tels que l'Ademe et la Caisse des dépôts ou, selon les projets, l'Agence de l'eau, l'AFB, VNF, etc. Il s'engage à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTE, dans une posture de facilitation des projets, d'apport d'expertises techniques et juridiques et de la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement. Il s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CTE.

* Nouvelle démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales, les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner par des projets concrets la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités qui feront la preuve par l'exemple.



Déchets entrant, la DREAL contrôle toutes les décharges d'Occitanie

Pour aller vers une économie plus circulaire, le recyclage et la valorisation de déchets doit augmenter. Plus largement, l'élimination de déchets stockés en décharge doit progressivement diminuer suivant des objectifs fixés dans la loi pour la transition énergétique et la croissance verte. En 2018, les 22 décharges d'Occitanie ont fait l'objet d'une inspection inopinée conduite par 17 inspecteurs des installations classées. Ces contrôles ont conduit à relever des déchargements de déchets qui auraient dû préalablement être aiguillés vers des filières de recyclage : mobilier usager, cartons, déchets alimentaires. 13 procès-verbaux ont été dressés, 6 mises en demeure proposées et plusieurs rappels à la réglementation. Par cette action ciblée, la DREAL aura donc

envoyé un signal fort aux acteurs : les déchets pouvant être valorisés ne doivent plus finir en décharge.

Forum économie circulaire

On parle d'économie circulaire en opposition à l'économie linéaire encore majoritaire aujourd'hui. L'économie circulaire vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer notre impact sur l'environnement. La transition vers celle-ci constitue une des priorités du MTES.

Au niveau national, l'année 2018 a vu la publication, en avril, d'une feuille de route économie circulaire (FREC) destinée à favoriser une production durable et une consommation responsable, à développer le recyclage et à mobiliser tous les acteurs.

En cohérence avec la FREC, la DREAL a participé en 2018, aux côtés de la Région, à la création du plan d'actions régional pour l'économie circulaire (PRAEC). Les procédures réglementaires associées à ce plan se poursuivront en 2019.

En parallèle, les structures ayant œuvré à la création de ce plan ont également décidé d'organiser chaque année une rencontre régionale des acteurs de cette thématique. La première édition de ce forum s'est déroulée le 9 octobre 2018 à Montpellier. Un stand DREAL y a été tenu et a permis aux participants de venir poser leurs questions sur plusieurs sujets : actions en faveur de l'économie circulaire, réglementation ICPE...



La lutte contre le changement climatique et le développement des énergies renouvelables et l'économie verte, c'est aussi :

une formation DGEC décentralisée en Occitanie sur les concessions hydroélectriques...

des publications : la qualité de l'air dans les docs d'urbanisme ; la lettre ENR ; brûlage déchets verts ; flash économie circulaire...



RENFORCER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Sécurité routière : un séminaire régional dans l'Aude

Un accident mortel au travail sur deux est la conséquence d'un accident de la route. C'est pour mieux appréhender le risque routier professionnel que le jeudi 15 novembre 2018, représentants d'entreprises et d'administrations, forces de l'ordre, pompiers, médecins du travail, experts des assurances, experts judiciaires, avocats... Plus de 200 personnes se sont réunies à la maison des collectivités de Carcassonne pour débattre sur les facteurs d'accidents, les comportements, mieux connaître leurs obligations et responsabilités, identifier des actions de prévention à mettre en place et rencontrer les acteurs locaux du risque routier pouvant les aider dans leurs démarches quotidiennes de prévention.

Cette journée était organisée par la DREAL en partenariat avec la DIRECCTE, la CARSAT, l'OPPBTP, la préfecture de l'Aude et le centre de gestion de la fonction publique de l'Aude.

Crue et inondations des 14 et 15 octobre 2018 dans l'Aude

Pendant la crue, la DREAL a été mobilisée via son service de prévision des crues, son service ouvrages hydrauliques et son unité interdépartementale Aude/Pyrénées-Orientales. Le service de prévision des crues (SPC) a informé en continu le centre opérationnel départemental (COD) de l'évolution de ses prévisions d'horaires et de niveaux des pics de crue sur l'ensemble du réseau hydrographique suivi. Le service ouvrages hydrauliques a interrogé l'ensemble des gestionnaires d'ouvrages sensibles (une vingtaine) sur l'état de ceux-ci et les dispositions prises en conséquence. L'UID11/66 a contacté l'ensemble des 13 sites industriels susceptibles de présenter des risques de pollution en cas d'inondations.

Après la crise, la DREAL est mobilisée en soutien à la DDTM11 et à la DDCSPP11 en lien avec la DGPR pour leur octroyer des moyens complémentaires, humains et financiers, pour faire face à la gestion des suites de cet événement. Sur ses champs propres, elle est engagée dans la réparation des stations de mesure, dans l'accompagnement des propriétaires d'ouvrages hydrauliques et d'installations industrielles endommagés par la crue.

La définition et la cartographie des zones inondées fait l'objet d'un travail partenarial entre la DDTM11, le SMMAR de l'Aude, la DREAL et le CEREMA, en préalable à la révision des PPRI qui devra s'engager. La DREAL est également fortement mobilisée dans l'analyse collective des enseignements à tirer de cet événement en termes de prévention contre les inondations et d'aménagement du territoire avec la définition de secteurs d'intervention sous la forme d'acquisition foncière et/ou de réduction de vulnérabilité. Les outils classiques du ministère de la transition écologique et solidaire seront mis en oeuvre (fonds Barnier, PAPI, PPRI) mais aussi de façon plus innovante l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et un projet d'intérêt général «Reconstruction du bâti» avec l'ANAH.





Une commission mixte franco-andorrane sur l'eau de l'Ariège



Le 9 octobre 2018, la commission de surveillance de la gestion des eaux des sources de l'Ariège a été installée en présence de la ministre de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable d'Andorre, et du préfet de la région Occitanie.

Les modalités de fonctionnement de cette commission et ses objectifs de travail ont été identifiés ainsi que les enjeux propres aux têtes de bassin de la région Occitanie en forte croissance démographique.

A peine la commission mixte franco-andorrane pour la gestion commune de la ressource en eau dans le bassin hydrographique des sources de l'Ariège installée, que les travaux débutent d'un bon pas et dans un esprit très collaboratif. Le 6 décembre, les membres de la sous-commission technique se sont donc rendus sur place au Pas-de-la-Case pour identifier les points de prélèvement et leur fonctionnement (adduction d'eau potable, assainissement, canon à neige, hydroélectricité) ainsi que les documents à partager. Les travaux se poursuivront par le biais

d'échanges techniques en 2019 pour finaliser l'inventaire «état zéro», partager les

données relatives à la qualité de l'eau et échanger sur les plans d'alerte nationaux en cas de pollution accidentelle.

La tête de bassin de la rivière Ariège est constituée d'un versant français et d'un versant andorran. La rivière forme la frontière sur près de 8 km. L'utilisation et la préservation de ce bien commun nécessitent que des objectifs et règles d'usage soient partagés entre les deux pays.

Visite d'une délégation marocaine

Une délégation de l'agence marocaine du bassin hydraulique du Bouregreg et de la Chaouia est venue en visite à la DREAL Occitanie, le 15 novembre dernier. Ce bassin s'étend sur environ 20 000 km². Il comprend les villes de Rabat et Casablanca et compte plus de 7 millions d'habitants.

L'agence a en charge, sur son territoire, l'hydrométrie, la gestion quantitative et qualitative de l'eau, le développement et la gestion de barrages, ainsi que la prévision des crues et la gestion du risque inondation.

Cet échange s'inscrit dans une démarche de modernisation du système d'annonce des crues de l'agence et de la mise en place d'une plateforme de prévision des crues. Il poursuit des relations précédemment nouées avec le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) et les DREAL Occitanie et PACA.





Séminaire DREAL-DIRECCTE et Seveso

Le 20 novembre dernier se tenait le premier séminaire risques accidentels co-animé par la DREAL (DRI) et la DIRECCTE (pôle T service santé-environnement) à la CCI de Lézignan.



Une cinquantaine d'inspecteurs du travail et de l'environnement venant des unités départementales et bi-départementales DIRECCTE et DREAL, du service santé-environnement de la DIRECCTE et du département risques accidentels de la DREAL ont ainsi pu se rencontrer et échanger sur des futures actions de coopération centrées sur les établissements industriels à hauts risques (Seveso).

La journée s'est déroulée en deux temps :

- chaque corps d'inspection a fait le point, en groupe de travail restreint, sur ses actualités et son programme d'actions 2019 ;
- témoignages de coopérations entre les deux corps d'inspection mises en place suite à des accidents industriels dans le Tam et l'Hérault en 2018 et ateliers «post-it» territoriaux pour identifier les freins éventuels de coopérations et les actions correctives à y apporter.

Des modalités concrètes de coopération ont ainsi pu émerger.

Reste à les formaliser dans un protocole de coopération régional et à initier les réunions départementales où les inspecteurs pourront apprendre à mieux se connaître et à identifier les actions sur lesquelles s'investir conjointement pour gagner en efficacité dans la prévention des risques technologiques.

Pollution dans le Gard: le préfet somme le géant minier Umicore de confiner ses déchets

Les mines de Saint-Félix-de-Pallières, dans le Gard, ont été exploitées aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles jusque dans les années 70. Les anciens dépôts miniers, toujours présents, risquent de diffuser des métaux dans l'environnement (plomb, cadmium, arsenic...) s'ils ne sont pas bien couverts.

Sur la base d'un rapport d'inspection générale (IGAS, CGEDD), la DREAL Occitanie a proposé au préfet du Gard de s'appuyer sur la réglementation déchets pour mettre en demeure la société

Umicore, ancien exploitant minier, d'éliminer et/ou confiner l'ensemble de ces dépôts. La concession minière étant aujourd'hui renoncée, la réglementation minière ne permettait plus d'imposer une telle action. Tout producteur d'un déchet en reste responsable, même 50 ans après. C'est l'approche retenue par le préfet du Gard sur proposition de la DREAL Occitanie.



Un marathon d'idées sur la «Santé et environnement»

Les 29 et 30 novembre 2018, la DREAL, l'ARS et Toulouse Métropole ont organisé un marathon d'idées au Quai des savoirs à Toulouse autour de trois défis : moustiques tigres, pollens allergisants et pollution de l'air.

L'objectif consistait à faire émerger des projets concrets et innovants, répondant aux problématiques identifiées dans le cadre du Plan régional santé environnement, signé en décembre 2017. Durant deux jours, une quarantaine de personnes représentant des services de l'Etat, collectivités, associations ainsi que des étudiants, universitaires et entreprises innovantes ont travaillé sur ces défis majeurs :

- Comment éliminer les lieux de ponte et de repos de moustiques alors que tout le monde ne joue pas le jeu ?
- Comment inciter les personnes allergiques au pollen à adopter les bons gestes ?
- Comment rendre lisibles les moyens de lutte contre le moustique tigre alors que le consommateur est orienté vers les produits chimiques ?
- Comment modifier les comportements à l'échelle d'un quartier pour améliorer la qualité de l'air ?

Des «brigades du tigre» à des campagnes de communication engageante, en passant par la mise en place de circuits de production d'infusion à base d'ambroisie... : autant de pistes de solutions qui ont émergé à l'issue de deux jours intensifs d'intelligence collective, qui ont mêlé idéation et travail de convergence pour aller jusqu'à la concrétisation des projets et aux pitches finaux. La suite ? Lancement d'un appel à projets début 2019 qui permettra à certaines démarches de se réaliser.



La DREAL Occitanie réceptionne un bus 100% électrique

L'unité de production d'autobus urbains d'Heuliez Bus, est implantée à Rorthais, dans les Deux-Sèvres (79). La gamme de bus 100 % électriques, GX Elec, produite par Heuliez Bus dans cette usine a reçu le label « Origine France Garantie ».

Dédié au transport public urbain, ce véhicule dispose de l'autonomie nécessaire pour être exploité une journée entière, avec une recharge de nuit au dépôt (de 3 à 5h, en fonction de la puissance du chargeur). Il est équipé d'un moteur électrique de traction de 175kW adapté aux faibles vitesses d'exploitation et arrêts fréquents et de batteries lithium-ion NMC en huit packs, six installés sur le toit et deux dans le compartiment arrière.

Le GX 337 Elec, bus standard 100 % électrique, a reçu le prix KS de l'Énergie et de l'Environnement en juin dernier à Munich.

La DREAL Occitanie, qui coordonne le pôle de réceptions complexes Grand Sud-Ouest, suit ce constructeur pour des réceptions individuelles. Compte tenu du déplacement difficile d'un tel véhicule et du fort enjeu économique pour le constructeur, un agent de la DREAL Occitanie s'est déplacé, le 4 octobre 2018, en Allemagne pour réceptionner ce bus 100% électrique, présenté lors du salon d'Hanovre en démonstration en Allemagne. L'homologation est désormais validée pour ce bus qui n'a pas vocation à circuler en France.



Un nouveau gazoduc pour le Sud-Ouest

Teréga, anciennement TIGF, a inauguré, le 23 octobre, son projet RGM (Renforcement Gascogne Midi) afin d'officialiser les nouvelles infrastructures de transport de gaz dans le cadre de la création de la zone de marché unique en France (Trading Region France). Le projet concernait :



- la construction d'une nouvelle canalisation de transport de 61,8km de long et d'un diamètre de 900mm, construite entre Lussagnet dans les Landes et Barran dans le Gers ;
- l'augmentation de la pression d'exploitation de l'ouvrage existant entre Lussan et Lias (Gers);
- l'ajout d'un troisième compresseur d'une puissance de 7MW sur la station de Barbaïra dans l'Aude ;
- la création ou modification de quatre postes de sectionnement.

«L'ambition est de renforcer les capacités du réseau existant, de résoudre des problèmes éventuels de

congestion, notamment pendant les mois d'hiver et d'anticiper sur les évolutions liées au développement de l'injection de nouvelles sources de bio-méthane sur le réseau», précise Dominique Mockly, président directeur général de Teréga. Un projet conçu sur la méthodologie «Éviter, Réduire, Compenser».

La DREAL Occitanie a été fortement mobilisée sur ce projet RGM à la fois sur les instructions administratives des demandes d'autorisation pour le compte de préfets et du Ministre mais aussi sur les contrôles pendant les phases de chantier et avant la mise en service effective des nouveaux ouvrages.

Fiabilisation du traitement des rejets atmosphériques de l'usine SANOFI d'Aramon

Sanofi fabrique, sur son usine d'Aramon (Gard), des principes actifs médicamenteux à partir de solvants notamment. Le traitement des émissions gazeuses est réalisé à partir d'un incinérateur qui brûle également des solvants liquides usagés. Cet incinérateur a connu une panne du 23 septembre 2017 au 20 janvier 2018. Un encadrement réglementaire par les outils du code de l'environnement, arrêté de mise en demeure et arrêté de mesures d'urgence, a été mis en œuvre vis-à-vis de cette émission supplémentaire d'une tonne par jour de vapeurs de solvants présentant un risque pour la santé, mais aussi un impact sur la qualité de l'air, dont la couche d'ozone.

Depuis sa mise en exploitation en 2006, cet incinérateur a connu plusieurs périodes d'avaries. Pour corriger cette situation néfaste pour l'environnement et la santé et inéquitable vis à vis des autres industriels, sur proposition de la DREAL, l'arrêté préfectoral du 22 août 2018 impose à Sanofi de disposer avant fin 2019 d'un système de secours pour traiter de façon réglementaire ces effluents gazeux en cas d'indisponibilité de l'incinérateur. Les études de dimensionnement de ce dispositif de secours qui constitue une première au niveau national sont en cours de validation.



La DREAL Occitanie présente sur la semaine de la prévention du risque inondation en Haute-Garonne

La DREAL Occitanie a participé à la semaine de la prévention du risque inondation en Haute-Garonne du 28 mai au 1er juin 2018, à laquelle étaient invités les habitants et les élus.

Les équipes en charge de ces missions ont tenu des stands pour présenter l'action de la DREAL dans le domaine de l'hydrométrie et de la prévision des crues.

Des visites ont été proposées aux acteurs de la sécurité publique, élus et services d'intervention :

- visite du central de prévision des crues de la DREAL Occitanie à la cité administrative de Toulouse ;
- visite du barrage de Mancières avec le service de contrôle de la sécurité de l'ouvrage et son exploitant, EDF (concession hydroélectrique de Carbonne) précédée d'une réunion d'information sur le fonctionnement des barrages de la moyenne Garonne en crue ; cela a notamment illustré l'absence d'impact des barrages au fil de l'eau sur le déroulement d'une crue.



Défense et astreinte

Le catalogue d'emplois à habilitier pour accéder à des informations classifiées a été établi, pour la DREAL Occitanie, en septembre 2018 : 37 postes ont été identifiés. Une fois habilités, les agents occupant ces fonctions pourront accéder aux informations ou supports classés confidentiel ou secret défense.

Dans le cadre de la formation des astreintes CODIR, chaque service a présenté ses fiches réflexes en CODIR. 19 fiches ont ainsi fait l'objet d'échanges entre astreintes et experts pour améliorer la réponse de la DREAL aux sollicitations des préfetures.

24^h
/ 7^j

Le renforcement de la sécurité des personnes et des biens c'est aussi :

un séminaire des inspecteurs en Aveyron et la visite du Directeur Général de la Prévention des Risques...



DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE AU SERVICE DE NOS MISSIONS

Séminaire CRERCO

Le second séminaire de la Communauté Régionale «Éviter Réduire Compenser» en Occitanie a eu lieu mardi 10 avril 2018 à l'Hôtel de Région à Toulouse.

Ce cadre de travail partenarial, animé par l'État et la Région et installé à l'échelle de l'Occitanie en février 2017, s'est étoffé et structuré en 2017. La CRERCO rassemble aujourd'hui des acteurs représentant des services de l'État, des collectivités, des aménageurs publics et privés, des bureaux d'études, de la communauté scientifique et des associations environnementales.

Le séminaire du 10 avril 2018, qui a réuni plus de 200 personnes, a permis de restituer les travaux réalisés et de partager un premier bilan des actions menées mais également de bénéficier de regards croisés institutionnels, universitaires, d'acteurs de l'aménagement et de la société civile. Des tables rondes ont ainsi été dédiées à l'évitement, qui reste prioritaire, et à la compensation dans toutes leurs dimensions.

M. Ronan Dantec, sénateur et rapporteur de la commission d'enquête «compensation des atteintes à la biodiversité» a participé à une table ronde consacrée à la conciliation des enjeux d'aménagement, de développement économique et de préservation de la biodiversité.



Journée technique d'information et d'échange autour des PAPI* Occitanie

La journée du 29 mai 2018 à Narbonne, co-organisée par la direction des risques naturels de la DREAL Occitanie et le Conseil régional, a permis au réseau État (DREAL, DDT(M), Délégations de Bassin, DGPR) d'explicitier, à l'ensemble des porteurs de projets, les attendus du nouveau cahier des charges, les processus administratifs, techniques et financiers liés aux dossiers et modalités de mobilisation de tous les co-financeurs publics (État, Région, FEDER, agences de l'eau).

Une journée technique réussie : plus de 100 participants et plus de 100 questions techniques préalablement traitées, des échanges collectifs très riches, un effet réseau créé à l'échelle de la région Occitanie et une dynamique renouvelée des acteurs État et Conseil régional sur le sujet de la prévention des inondations.

Les actes de cette journée sont en ligne sur le site internet de la DREAL.

*les PAPI sont des outils majeurs de mise en œuvre de la politique nationale de prévention contre les inondations. Portés par des collectivités locales ou leurs groupements, les PAPI construisent des stratégies de développement et d'intervention sur les territoires et des actions de prévention et de protection des populations.



Journée Paysage et cinéma



Une «journée des paysages» organisée en partenariat avec la commission du film Languedoc-Roussillon s'est déroulée au Musée Fabre de Montpellier, le 5 juin dernier.

Cette démarche partenariale (DGALN, DREAL, Musée Fabre, Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole) a défini un programme de la journée riche et varié.

Dans ce contexte, les différentes séquences ont proposé :

- de croiser, sur de mêmes lieux, le regard de professionnels du cinéma et de l'accueil de tournages d'une part, et des paysages d'autre part ;
- de dégager les caractères, les dynamiques et enjeux en matière de paysages ;
- d'évoquer les paysages du Languedoc au travers des collections du Musée Fabre et la peinture de Bazille* en particulier.

Le succès rencontré par cette journée réside dans la dynamique apportée par les différents intervenants et la complémentarité de leurs rôles et approches du paysage.

*Jean Frédéric Bazille, né le 6 décembre 1841 à Montpellier et mort au combat le 28 novembre 1870 à Beaune-la-Rolande, est un peintre impressionniste français.

Consommation d'espace en Occitanie

Portée par le dynamisme économique des métropoles toulousaine et montpellieraine et l'attractivité résidentielle du littoral méditerranéen, la région Occitanie a la croissance démographique la plus élevée de France métropolitaine. La forte progression de sa tache urbaine, de 14,5% entre 2005 et 2015, se déroule cependant de manière très hétérogène selon ses territoires.

L'Aude et le Tarn-et-Garonne se distinguent par une croissance plus intense de leur tache urbaine de plus de 17,3% chacun. Dans l'Aude, cette urbanisation est particulièrement marquée dans les communautés de communes de la région lézignanaise, Corbières et Minervois et du Limouxin. Dans le Tarn-et-Garonne, elle est marquée dans les territoires autour de Montauban et particulièrement dans la communauté de communes du Quercy Vert - Aveyron.

Dans les aires urbaines de Toulouse et de Montpellier, la tache urbaine croît moins vite que la population, et sur le littoral, elle progresse à peu près au même rythme. A contrario, les territoires ruraux et les villes moyennes voient leur tache urbaine progresser, notamment dans l'Aude et le Tarn-et-Garonne, dans les zones proches des grands axes de communication. Le Lot et l'Aveyron sont eux aussi gros consommateurs d'espace en regard de leur faible croissance démographique.

La consommation d'espace en Occitanie

Entre 2005 et 2015, les territoires urbains déjà denses se densifient encore, l'étalement urbain se poursuit dans les zones diffuses.

Octobre 2018

Observation et statistiques

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr



Les études prospectives multimodales sur l'agglomération toulousaine

La très forte croissance de l'agglomération toulousaine génère un niveau de congestion élevée qui pourrait rapidement nuire à l'attractivité de la ville. Face à ce constat, l'État pilote en partenariat étroit avec le Conseil régional, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole et le syndicat des transports Tisséo, une série d'études prospectives multimodales (3M€ au CPER).

Ces études proposent de développer une vision partagée de la mobilité sur le long terme (2040 et au-delà) et de définir, étudier et hiérarchiser des projets d'infrastructures ou de services de transports, tous modes confondus (route, fer, transports en communs, modes actifs...) en s'appuyant sur les possibilités offertes par le numérique et les nouvelles pratiques de mobilité.

Le deuxième comité de pilotage s'est réuni le 3 mai 2018. Un premier socle d'études portant sur la connaissance approfondie de la congestion routière, l'analyse des nouvelles pratiques de mobilité des Toulousains et le diagnostic de la situation prévisible à l'horizon 2030 a été présenté. L'ensemble des partenaires a approuvé une première liste de projets à étudier dans l'année. Ces projets visent à renforcer le report modal, réguler les flux, améliorer le fonctionnement des voies rapides et créer un maillage complémentaire. Le 3^{ème} COFIL prévu début 2019 permettra de mesurer l'impact de ces projets sur la situation de congestion à l'horizon 2030.

La stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte

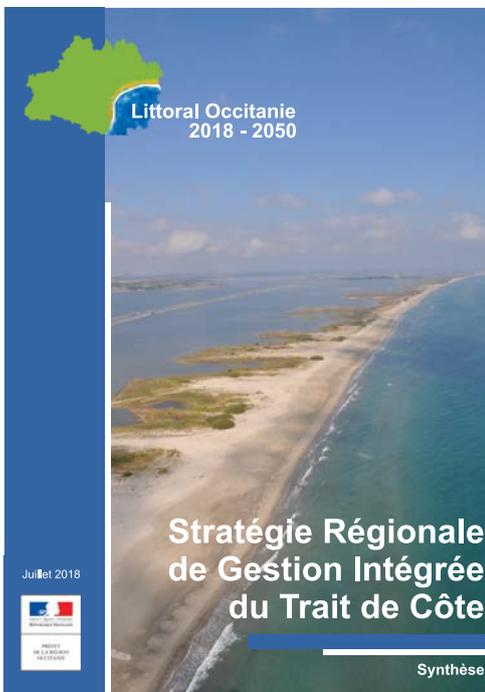
Résultat d'un chantier mené par la DREAL Occitanie, la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte Occitanie a été validée en comité d'action régionale le 29 juin 2018. Elle a fait l'objet d'une large diffusion et d'un portage dès septembre 2018 aux collectivités locales sous pilotage des préfets des quatre départements littoraux d'Occitanie.

Publiée en 2012 et issue d'un constat partagé et discuté lors du Grenelle de la Mer en 2009, la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC) constitue une feuille de route qui engage l'État et les collectivités dans une démarche de connaissance et de stratégies locales afin de prendre en compte les risques littoraux dans les politiques publiques. La philosophie sous-jacente de cette stratégie nationale est d'aborder le territoire différemment, en articulant les échelles temporelles de planification et en anticipant sa recomposition spatiale au regard de ses enjeux.

L'ensemble des connaissances accumulées sur les phénomènes d'érosion et de submersion marine impactant le littoral de l'Occitanie ont été mobilisées afin de décliner la SNGITC à une échelle régionale.

L'objectif de cette stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte (SRGITC) est de porter à la connaissance des collectivités, de manière pédagogique et étayée par des données, le constat fait par les services de l'État sur les phénomènes d'évolution du trait de côte. Ainsi, la SRGITC constitue un guide pour l'un des trois objectifs du plan Littoral 21, pour faire de l'Occitanie une vitrine française de la

résilience écologique en prenant en compte l'érosion du trait de côte et en adaptant les usages au changement climatique.





Création de la CERC Occitanie

Les administrateurs et salariées de la nouvelle Cellule Économique Régionale de la Construction Occitanie (CERC Occitanie) se sont réunis, en Assemblée Générale Constitutive, à l'Abbaye de Fontfroide à Narbonne le 12 juillet afin d'entériner la fusion/création des deux cellules économiques de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon (CERCBTP), créées depuis 1973.

La CERC Occitanie a vocation à rassembler les acteurs de l'acte de construire, les collectivités territoriales et l'État et à apporter des outils de connaissance du secteur sur les territoires de l'Occitanie afin d'éclairer et d'alimenter le débat, les échanges. Il s'agit de la seule instance où se côtoient les acteurs privés et publics de l'acte de construire, ce qui fait d'elle un lieu neutre de concertation, d'échanges et d'informations.

Elle a pour mission d'améliorer la concertation des acteurs de la filière construction ; de produire des informations économiques, sociales, techniques, réglementaires à l'échelle territoriale ; d'éclairer les stratégies et les décisions des acteurs locaux publics ou privés ; de prévoir le développement de l'activité, des marchés et de l'emploi. La CERC Occitanie fait partie du réseau national des Cellules économiques régionales de la construction, organisé en GIE depuis 2013.





Nouvelle interface de PICTOstat

En juin 2018, a été déployée la nouvelle interface de PictOstat, la plateforme cartographique de données statistiques en Occitanie.

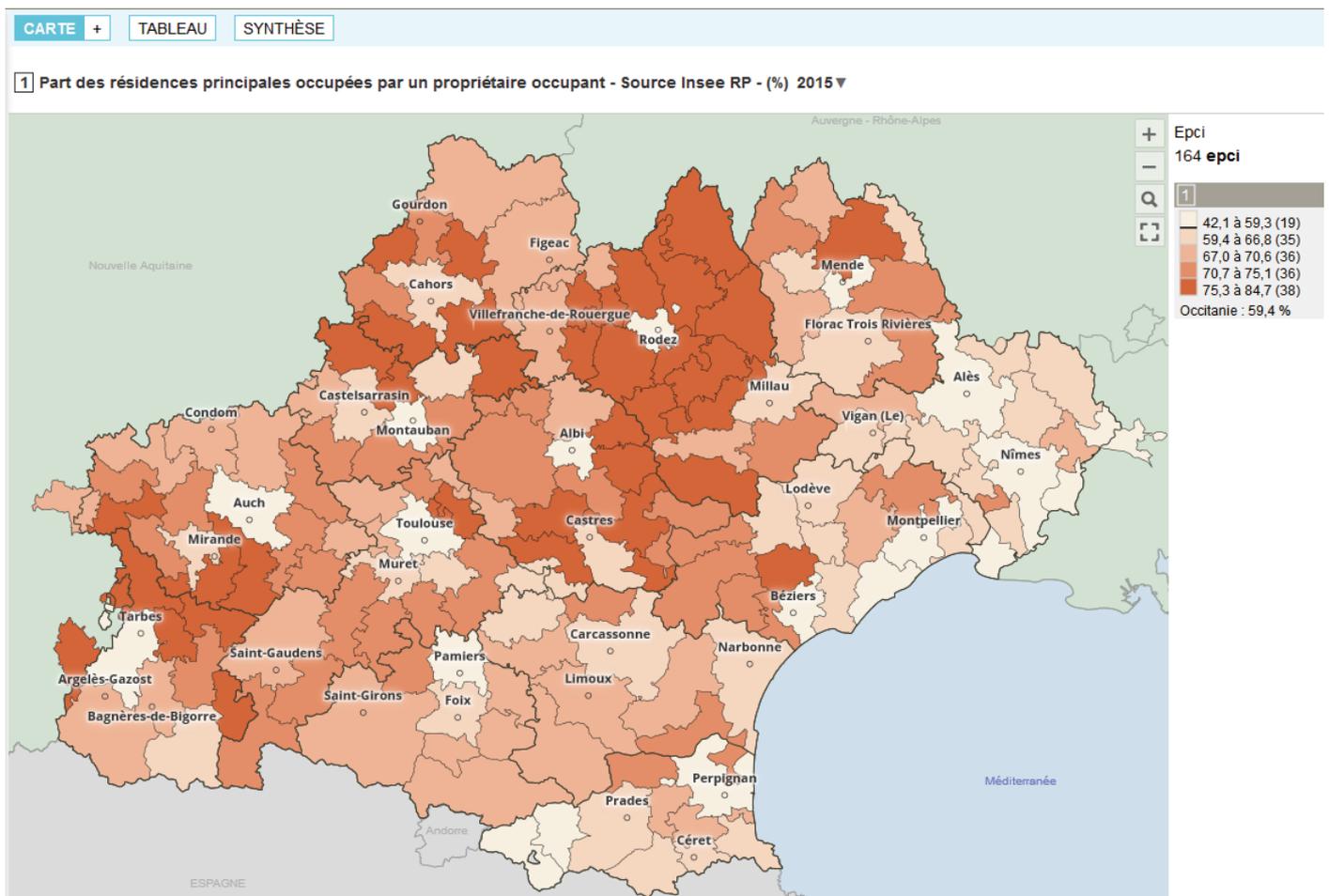
Plus simple, plus intuitive, elle facilite l'accès aux données, tant pour les services de l'État que pour les collectivités territoriales.

Ses points forts :

- une batterie d'indicateurs actualisés régulièrement, cartographiables, disponibles selon de nombreux zonages supra-communaux et facilement exportables en format tableur ;
- et des rapports thématiques ou portraits de territoire éditables sur toute zone géographique.

Des présentations du nouveau PictOstat ont été organisées à partir de septembre 2018 au sein de la DREAL et dans quelques DDT, suscitant un intérêt certain auprès des utilisateurs de données.

Accéder directement à PictOstat : <https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=home>





PICTO-Occitanie : mise à jour de l'analyse multicritère « D6DAMC »



La prise de décision nécessite de tenir compte d'un grand nombre de paramètres qui n'ont pas tous la même valeur. Une analyse multicritère est alors une bonne solution pour objectiver les possibilités qui s'offrent à un décideur.

Mais une telle analyse nécessite d'ordinaire des traitements complexes particulièrement longs (20 à 40 h). Avec l'outil D6DAMC mis en place par la DREAL, ces traitements sont désormais possibles en quelques minutes.

En 2018, cet outil a connu une mise à jour majeure incorporant une nouvelle interface plus intuitive ainsi qu'un nouveau module particulièrement innovant dédié à la «co-visibilité*», qui permet, à partir d'un emplacement dont l'utilisateur aura renseigné la hauteur, de visualiser toutes les zones qui le voient (et inversement qui sont visibles depuis cet endroit).

De nombreux usages ont déjà été recensés pour ce nouveau module : éoliennes, paysages, planification ...

L'outil D6DAMC est librement accessible sur la plateforme PICTO-Occitanie :

https://www.picto-occitanie.fr/accueil/cartes/analyse_multicriteres

*la co-visibilité n'est accessible que par mot de passe pour éviter que des usagers externes, principalement les bureaux d'étude, ne saturent le serveur en lançant un nombre important de requêtes. Le mot de passe permet de limiter l'usage en interne État. Il est disponible sur demande auprès de la division SIG de la DREAL Occitanie.

Le développement de la connaissance c'est aussi :

des publications : dépliant SIG ; vu à la doc'...



FAÇONNER UNE NOUVELLE DREAL UNIE, RÉACTIVE, INNOVANTE, À L'ÉCOUTE DE SES PARTENAIRES ET DE SES AGENTS

Préparation du passage en service facturier et changement de comptable assignataire

Le directeur régional des finances publiques de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne est désigné comptable assignataire en remplacement du directeur départemental des finances publiques du Tarn et du directeur départemental des finances publiques du Gard à partir du 1er janvier 2018. De ce fait, la DCPM Occitanie a assuré, en 2018, la totalité des reprises d'écritures nécessaires en plus de l'activité habituelle.

Par ailleurs, la bascule au service facturier prévue au 1er avril 2018 a été suspendue en l'absence d'un recrutement suffisant malgré la publication des postes à pourvoir. Elle interviendra en avril 2019.

La DCPM emménage à la cité administrative

La DCPM, créée avec le déploiement de Chorus, avait contraint la DREAL à louer des locaux à l'extérieur de la cité administrative pour héberger la cinquantaine d'agents de cette division.

Aujourd'hui, la fusion des régions et les dernières réorganisations ont libéré de l'espace au 4^{ème} étage des bâtiments A et B, permettant d'accueillir la DCPM.

Ainsi, début octobre, ils ont rejoint la cité administrative. Le déménagement a été réalisé en régie par les agents de la DILA de Toulouse et Montpellier et l'aide de TIG (travailleurs d'intérêts généraux).

Grâce à une collaboration efficace entre trois divisions de la Direction d'Appui Mutualisé, les agents de la DCPM ont retrouvé un poste de travail opérationnel en 24h! La participation de tous, l'entraide et la bonne humeur ont garanti cette opération d'envergure. L'équipe toulousaine de la DAM/DCPM se trouve maintenant réunie sur un seul niveau (au lieu de 4 étages précédemment), en adéquation avec sa nouvelle organisation. Les agents conservent le même numéro de téléphone.

Solidarité avec les sinistrés de l'Aude

Lors des inondations de l'Aude d'octobre 2018, plusieurs agents DREAL ont été mobilisés avant, pendant et après.

Ainsi dès le 16 octobre, les assistants de services sociaux sont intervenus auprès des équipes d'agents MTES domiciliés dans ce département. Ils ont, avec l'appui de leurs collègues de l'unité service social régional Est, rencontré sur site tous les agents et retraités sinistrés, apportant ainsi un soutien moral et psychologique tant aux individus qu'aux collectifs de travail.

Au bilan, onze collègues ou anciens collègues du MTES ont été durement touchés et toutes les aides financières d'urgence, internes ou non au Ministère, ont été mises en place très rapidement grâce à la réactivité de l'équipe du service social.



Tu as le ticket ?

Besoin d'assistance pour le mobilier, courrier, archives, bâtiment, reprographie, véhicules ? Prenez le ticket DILASSIST pour faire votre demande en ligne. Un tutoriel a été réalisé pour vous guider dans la phase d'authentification dans le logiciel, dans la création du ticket avec la description

du « problème à traiter », puis l'identification de la personne qui prend en charge le ticket et l'indication du temps d'intervention. Depuis la mise en ligne début mai, 1 135 tickets ont été émis et résolus.

Séminaire CODER-T de novembre 2018

Un séminaire du CODER-T s'est tenu à Mèze (Hérault), les 15 et 16 novembre 2018, sur le thème du travail en réseau en 2019 d'une part, et du numérique d'autre part.

Lors de ce séminaire, organisé avec l'appui en conception et animation du Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH), les échanges entre services ont tout d'abord permis de partager et de valoriser des actions exemplaires mises en œuvre en 2018 par des services dans le cadre du Plan régional de développement des compétences (PRDC).

Les directeurs ont ensuite partagé leurs positions sur les orientations du travail 2019 pour les réseaux stratégiques et métiers de la région Occitanie.

Après des témoignages de la Caisse des dépôts et de l'IGN, à partir d'un travail collaboratif, ont été identifiés des projets numériques à développer par les services membres du CODER-T à l'échelle d'Occitanie, dans les prochaines années.



Accompagnement du changement

La création de la DREAL a impacté les modes de fonctionnement. Les cadres, mobilisés pour accompagner le changement auprès de leurs équipes, doivent eux-mêmes s'adapter. Dans ce contexte, la direction a souhaité accompagner les encadrants pour aller vers un management plus « agile », facilitateur d'intelligence collective, de travail collaboratif et participatif, favorisant la transversalité, la créativité et le bien-être au travail.

Cette mission a été confiée à la Secrétaire Générale, sous le pilotage de la directrice régionale adjointe en charge des RH. Un poste dédié a été créé à cet effet, rattaché à la SG.

L'année 2018 a été marquée par :

- la mise en œuvre du projet « Manage'UP », lauréat du Fonds d'Innovation RH de la DGAFP. Ce projet visait à favoriser une culture commune pour une communauté de managers à la DREAL, pour gagner en bien-être et performance collective ;
- la signature d'une charte du coaching interne et la contractualisation des premières démarches d'accompagnements ;
- d'autres prestations comme du conseil ponctuel, de l'aide à la conception/animation de réunion d'équipe, ou de la facilitation lors d'animation de séminaires.





Séminaire management

Le séminaire de l'encadrement supérieur s'est déroulé le 29 novembre 2018 à Toulouse et a réuni plus de 70 personnes. Dédié à la thématique du management, il a été conçu et organisé par la mission accompagnement du changement du SG, en lien avec le cabinet communication. Ce choix s'inscrivait dans le cadre de la démarche « Manage'Up » en cours et faisait suite aux besoins exprimés lors du séminaire 2017.

Dans un contexte de nécessaire adaptation au changement et transformation à tous les niveaux de l'administration, il a permis d'échanger, de prendre un temps de recul et d'interroger nos pratiques managériales, dans un esprit d'ouverture et une ambiance détendue.

Au programme, une conférence inspirante sur le thème : « Manager le changement ou changer le management ? », des ateliers participatifs pour dessiner les contours d'un socle de culture managériale commune, et un temps de valorisation et de partage sur des actions/projets de chaque direction en lien avec les axes du plan de transformation du pôle ministériel, #sereinventerensemble, en format court. Les vidéos et différents supports de cette journée ont été mis en ligne sur notre Intranet pour un partage plus large bénéficiant à toute la communauté de travail DREAL.



#SeRéinventerEnsemble

Mobilité

Le Forum de la mobilité s'est déroulé le 3 juillet à Toulouse, à la manufacture des tabacs, ouvert à l'ensemble des agents des 3 fonctions publiques.

3 permanences des conseillers mobilités carrière sur les sites, 2 à Montpellier et 1 à Toulouse, au cours desquels 47 agents ont bénéficié d'un entretien d'une heure.

En 2019, 2 dates à retenir :

- 7 février à Montpellier
- 12 février à Toulouse.



CASPER prise en main

Pour utiliser un outil de gestion du temps commun à chaque agent, le 1^{er} janvier 2018 CASPER a été déployé à la DREAL Occitanie. Sous ce nom de code, se cache un outil développé par le ministère de l'intérieur utilisé par de nombreuses DDI. Cet outil est paramétré selon le règlement intérieur de la DREAL.

Pour compléter les formations initiales, la communication a accompagné le SG pour construire des tutoriels didacticiels facilitant sa prise en main, particulièrement pour la saisie des déplacements professionnels. Six vidéos vous attendent.

Le valideur, manager de proximité, est le 1^{er} interlocuteur de l'agent. Ils pourront ensemble s'appuyer sur la foire aux questions mise en place, forte de plus de 30 cas, et sur les tutoriels pour répondre à leurs interrogations. La sollicitation de la BALU CASPER, gérée par les gestionnaires RH, est à réserver aux questions non documentées.



Les élections professionnelles

Le 6 décembre 2018 se sont tenues les élections professionnelles pour désigner les représentants du personnel aux différentes instances participant au dialogue social de nos ministères d'appartenance : Comité technique ministériel (CTM), comité technique (CT) local de la DREAL, commissions administratives paritaires (CAP) nationales et locales et commissions consultatives du personnel OPA (CCOPA). Le SG a organisé les élections concernant le CT de la DREAL, et la DAM, les autres scrutins.

Grace à la participation active d'agents de toutes les directions métier, au dynamisme des équipes de la DILA, les bureaux de vote à Montpellier et Toulouse, ont été tenus dans la bonne humeur et la rigueur nécessaire au bon déroulement de ces scrutins.



La participation au scrutin, voisine de 75% pour le CT, a conduit à l'élection de 10 représentants des organisations syndicales : 5 sièges attribués à FO, 3 sièges à UNSA/CFDT et 2 sièges à CGT. L'installation du CT s'est tenue le 29 janvier 2019.

La participation au scrutin de la CAP locale (régionale) des adjoints administratifs, voisine de 81%, a conduit à l'élection de 5 représentants des organisations syndicales : 3 sièges attribués à CGT et 2 sièges à FO.

La participation au scrutin de la CCOPA régionale, voisine de 76%, a conduit à l'élection de 3 représentants des organisations syndicales : 2 sièges attribués à CGT et 1 siège à FO.

Nouveaux arrivants : livret dématérialisé et réunions d'accueil

Les réunions d'accueil des nouveaux arrivants se sont déroulées les 17 et 18 septembre, respectivement à Toulouse et Montpellier. Ambiance détendue et conviviale sur les deux sites pour accueillir 28 collègues qui ont rejoint la DREAL Occitanie au cycle de septembre et les mois précédents.

Après un accueil par un membre de l'équipe de direction, les « nouveaux » ont pris connaissance de l'organisation de la DREAL; ses caractéristiques, DREAL de bassin Adour-Garonne et DREAL de Massif pour les Pyrénées, par exemple; des enjeux pour la région; les grands dossiers en cours dans chaque direction métier; les outils structurants pour la DREAL : orientations stratégiques, démarche qualité...

Des questions, de bons échanges, bienvenue à toutes et tous !

Le livret d'accueil a été largement remanié pour être exclusivement dématérialisé.





Prévention Hygiène Sécurité – validation du Document Unique - DUERP

La création de la DREAL Occitanie a impacté nos modes de fonctionnement notamment en augmentant le nombre de déplacements. Dans ce contexte, il est rapidement devenu nécessaire de réévaluer les risques professionnels afin de mettre en place les actions de prévention ou de réduction des risques. Sous le pilotage du SG, un groupe de travail a été constitué associant les directions métiers, les médecins de prévention, les assistant-e-s sociaux-aes et les représentants du personnel. Le document final a été validé au CHSCT du 8 novembre 2018.

ADR, outil d'aide à la décision de recrutement

Début 2018, le constat est fait que la DREAL a de grandes difficultés à connaître rapidement ses marges de recrutement par macro-grade et BOP (trop d'outils, trop d'acteurs). Après l'élaboration du processus dans le cadre de la démarche qualité, une commande est passée à l'informatique en mai 2018 : créer un outil qui, à partir de la base agent, de la base visioM poste, des mouvements incertains et des cibles attribuées au service, permette d'identifier par macro-grade et BOP les possibilités de recruter.

Le jeudi 20 décembre 2018, une présentation de cet outil était faite aux agents de la division RH. Baptisé ADR, il est depuis opérationnel.

Démarche qualité et performance

Au cours de cette deuxième année, le principe d'amélioration continue a été ancré dans notre organisation collective, grâce aux premières revues de processus et à la première revue de direction qui permettent d'identifier les améliorations à mettre en place pour faire progresser la réalisation de nos missions à enjeux.

Les trois premiers processus ont été formalisés : police des eaux littorales ; suivi des effectifs ; chaîne de la dépense supports. L'approche par processus est une réflexion collective pour partager la finalité de la mission et les objectifs d'amélioration ; identifier les parties prenantes, hiérarchiser leurs attentes ; analyser les risques associés aux activités et identifier les parades.

Enfin, les missions à enjeux intégrées à la démarche ont été organisées dans une cartographie des processus à l'occasion des travaux du comité technique qualité du 17 septembre 2018.



Une DREAL unie, réactive, innovante, à l'écoute de ses partenaires et de ses agents c'est aussi :

un CODER-T tous les mois ; l'animation de plus de 50 réseaux métiers...

OS 7 : façonner une nouvelle DREAL unie, réactive, innovante, à l'écoute de ses partenaires et de ses agents.



VIE DE LA DREAL



Visite DEB



Séminaire DRI-UID



Journée du SSR



Journée de la DE (biodiv)



Journée de la DA



Journée de la DEC



Journée de la DE (eau)



Journée du SG



Petit dej «Pluies intenses»



Journée de cohésion de la DT



Sortie ASCE



Visite du DGPR



Journée de la DRN



Journée UID 30-48



Journée de la DAM



Des abeilles sur le toit



Voeux de la DREAL

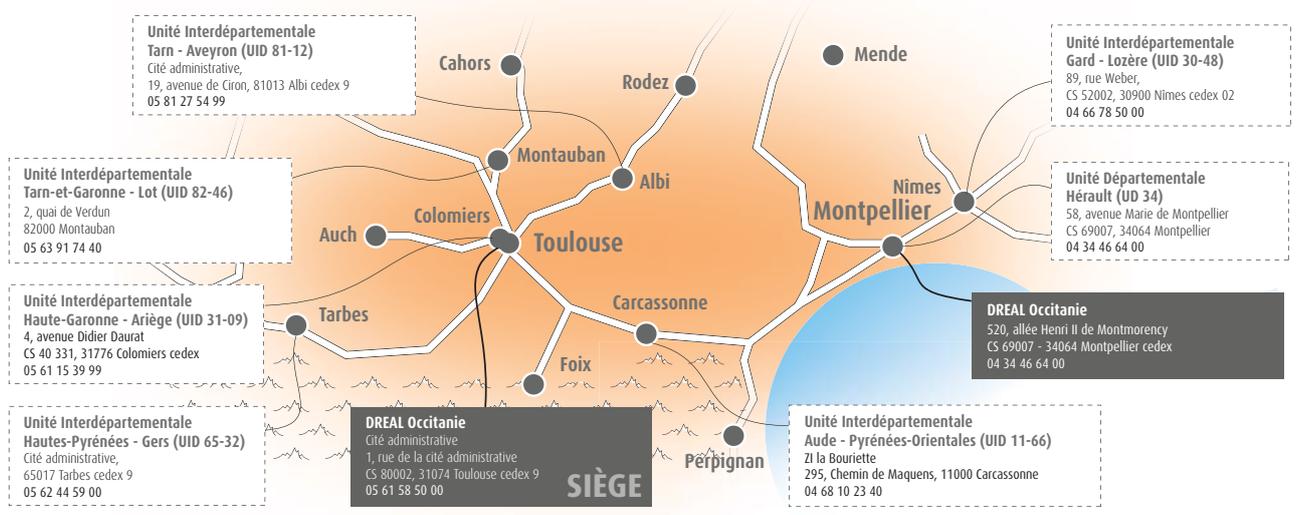
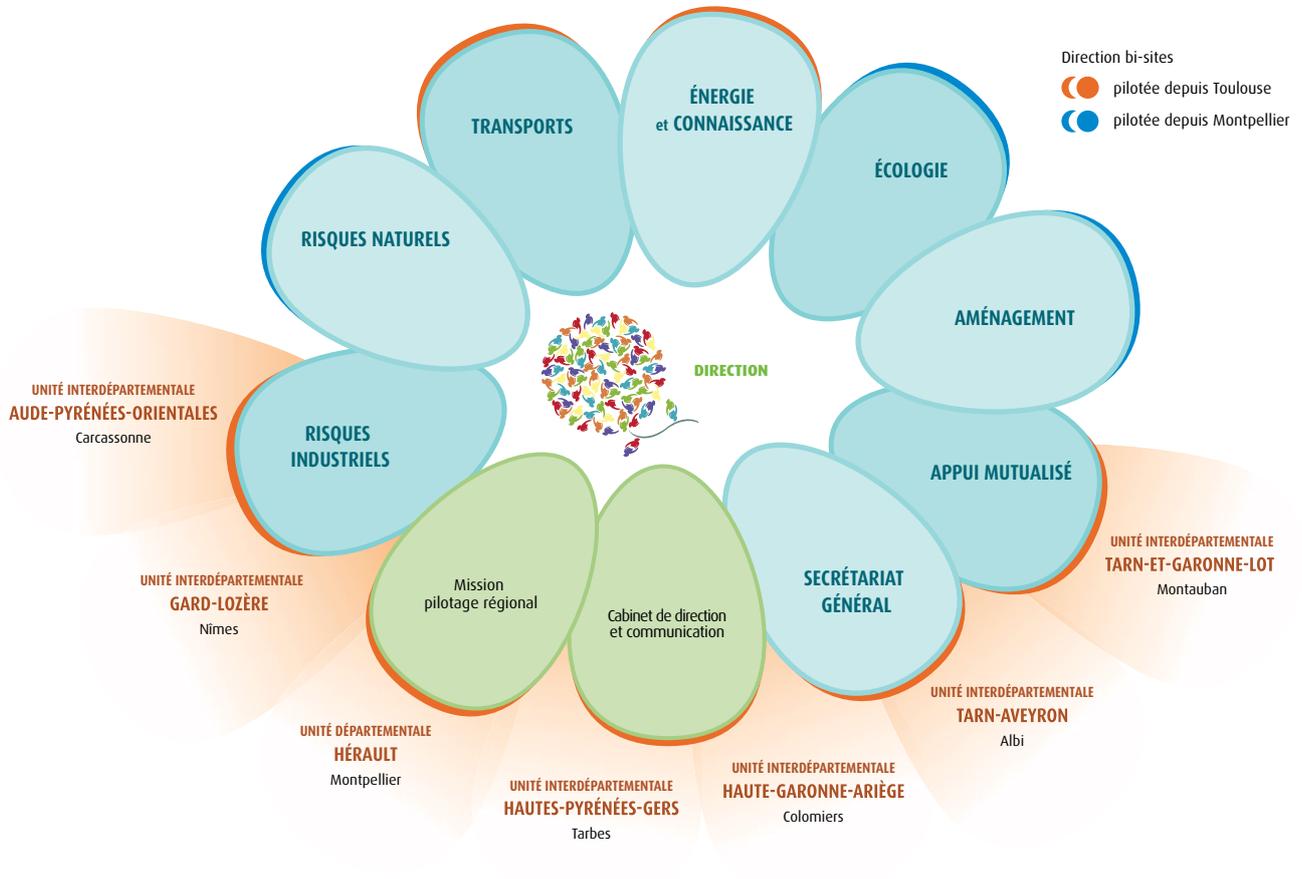


GLOSSAIRE

ADIL :	Agence départementale pour l'information au logement	ICPE :	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
ANAH :	Agence nationale de l'habitat	INSEE :	Institut national de la statistique et des études économiques
ARRE :	Agence en réseau régionale des études	MCTRCT :	Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
ARS :	Agence régionale de santé	MIGT :	Mission d'inspection générale territoriale
ASF :	Autoroutes du Sud de la France	MISEN :	Mission inter-services de l'eau et de la nature
CAUE :	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement	MRAE :	Mission Régionale de l'autorité environnementale
CCI :	Chambre de commerce et d'industrie	MTES :	Ministère de la Transition écologique et solidaire
CCOPA :	Commission consultative des ouvriers des parcs et ateliers	ONCFS :	Office national de la chasse et de la faune sauvage
CEA :	Commissariat à l'énergie atomique	OPPBTP :	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
CEREMA :	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	PAPI :	Programme d'action de prévention des inondations
CGDD :	Commissariat général au développement durable	PCAET :	Plans climat air énergie territoriaux
CO ₂ :	Dioxyde de carbone	PCSI :	Plan de convergence des systèmes d'information
CODER-T :	Comité de direction régionale en région, dédié aux territoires	PDLHI :	Plan départemental de lutte contre de l'habitat indigne
CODIR :	Comité de direction	PGRI :	Plan de gestion des risques d'inondation
COFRAC :	Comité Français d'Accréditation	PICTO :	Portail interministériel de la connaissance du territoire en Occitanie
CPER :	Contrat de plan État-région	PLH :	Programmes locaux de l'habitat
CRERCO :	Communauté régionale ERC en Occitanie	PLUi :	Plan local d'urbanisme intercommunal
CSRPN :	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel	PPI :	Plan particulier d'intervention
CVRH :	Centre de valorisation des ressources humaines	PPRM :	Plan de prévention des risques miniers
DCSMM :	Directive-cadre stratégie pour le milieu marin	PPRI :	Plan de prévention du risque d'inondation
DDCSPP :	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations	PPRT :	Plan de prévention des risques technologiques
DDI :	Direction départementale interministérielle	PRDC :	Plan régional de développement des compétences
DDPP :	Directions départementales de la protection des populations	PRSE :	Plan régional santé-environnement
DDT(M) :	Direction départementale du territoire (et de la mer)	SCHAPI :	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
DEB :	Direction de l'eau et de la biodiversité	SCHS :	Service communal d'hygiène et de santé
DEMETER :	Démonstrateur des engagements territoriaux pour la réduction des émissions	SDAGE :	Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
DGPR :	Direction générale de la prévention des risques	SDIS :	Service départemental d'incendie et de secours
DIRECCTE :	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi	SG :	Secrétariat général
DIRM :	Direction interrégionale de la mer	SIG :	Système d'information géographique
DOHC :	Département des ouvrages hydrauliques et des concessions	SIS :	Secteurs d'information sur les sols
DRAAF :	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	SMMAR :	Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières
DRAC :	Direction régionale des affaires culturelles	SPVB :	Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité
DUERP :	Document unique d'évaluation des risques professionnels	SRADDET :	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
EPCI :	établissements publics de coopération intercommunale	TVB :	Trame verte et bleue
EPF :	Établissement public foncier	UID :	Unité interdépartementale
ETP :	Équivalent temps-plein	ZAC :	Zone d'aménagement concerté
FEDER :	Fonds Européen de Développement Régional	ZGE :	Zone de gouvernance
GSF :	Grand Site de France	ZPS :	Zones de protection spéciale
		ZSC :	Zone spéciale de conservation



CÔTÉ PRATIQUE



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Siège Cité administrative

1, Rue de la Cité administrative – CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9

Tél : 33 (0)5 61 58 50 00

Site Montmorency

520, Allée de Montmorency, CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2

Tél : 33 (0)4 34 46 64 00

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/

